Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 42 (1985)

Heft: 1: Conservation des biens culturels en Suisse = Erhaltung von Kulturgütern in der Schweiz

Artikel: Méthodes de conservation des biens culturels : réflexions sur un programme national de recherche

Autor: Lapaire, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-168608

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Programme national de recherche 16

Recherche sur les méthodes
de conservation des biens culturels

Das Nationale Forschungsprogramm 16 (NFP 16)

Methodenforschung zur Erhaltung von Kulturgütern

Méthodes de conservation des biens culturels Réflexions sur un programme national de recherche

par CLAUDE LAPAIRE

Le groupe d'experts, chargé d'élaborer le plan d'exécution du programme de recherche sur les méthodes de conservation des biens culturels, décida d'emblée de ne pas consacrer à la définition de la culture plus de temps qu'il n'était nécessaire et de considérer celle-ci selon le point de vue développé par la sociologie contemporaine. Les «biens culturels» englobent les attitudes et les actes d'une société (en l'occurrence de la société suisse) dont les langues, les littératures, le théâtre, la musique, la danse, les traditions populaires et les techniques artisanales sont les plus caractéristiques. Ils comprennent également des objets immobiliers, comme les sites, les édifices et leur décor, ou mobiliers, comme les œuvres d'art et d'art appliqué, les manuscrits, les imprimés, les films, les bandes sonores, les photos et autres supports de l'image et du son, mais aussi les objets de la vie quotidienne, les machines et les produits de l'industrie.

Compte tenu du temps et des moyens financiers disponibles pour réaliser le programme de recherche, les experts ont circonscrit leur action aux biens culturels immobiliers et mobiliers appartenant à tous les temps, de la préhistoire à nos jours, et à toutes les civilisations dont existent, en Suisse, des témoins matériels. Ainsi s'affirme la volonté de ne pas restreindre le programme de recherche aux seuls biens du passé et d'envisager au contraire les problèmes posés notamment par la conservation des œuvres d'art modernes et contemporaines comme aussi celle des matériaux de ce qu'il est convenu d'appeler l'archéologie industrielle. Le programme s'étend également aux objets d'origine étrangère conservés en Suisse.

Il fut plus difficile aux experts d'expliciter la notion de «méthodes de conservation.» Conserver (erhalten) c'est protéger, préserver, sauver, c'est garder tels quels (en conserve?), pour les transmettre intacts à la génération suivante, les biens culturels dont nous avons hérité et ceux que nous produisons. Un vertige saisit celui qui imagine l'accumulation incontrôlée d'objets dont les générations suivantes se trouveraient ainsi encombrées. Le seul souci de la conservation des biens du passé pourrait abolir dans une telle société toute possibilité de créativité nouvelle.

D'autre part, nul n'a plus l'illusion qu'un objet d'art ou tout autre témoin tangible de l'activité humaine ait une durée de vie illimitée. L'objet, l'artefact, est un amalgame de matières, en équilibre instable, qui va se désagrégeant. Non seulement les «machines» de Jean Tinguely se détruiront (comme le souhaite leur auteur), mais les morceaux de fer qui les composent rouilleront et finiront par disparaître. Le verre redeviendra sable et le bronze «éternel» poussière. La conservation d'un patrimoine culturel ne peut être autre chose qu'une action permettant de prolonger la vie de ces biens matériels et d'en assurer le souvenir après leur inéluctable, ou nécessaire disparition.

La première méthode de conservation des biens culturels consiste à sensibiliser la société à la nécessité de protéger le patrimoine qui lui a été légué. C'est par l'indifférence des gens et non par le manque de moyens techniques que la plupart des œuvres du passé ont été détruites. Certes, les guerres ont fait disparaître bien des édifices anciens, la violence d'un tempérament autoritaire a pu mutiler le visage des statues d'un ancêtre condamné à la «damnatio memoriae», l'avidité d'un conquérant faire fondre des trésors d'orfèvrerie, l'égoïsme d'un collectionneur détruire l'ensemble sculpté d'un temple pour en emporter des fragments, mais ces actes volon-

tairement destructeurs ne sont rien à côté des résultats de l'indifférence des sociétés qui ont laissé faire les pilleurs et tiré profit du pillage et qui ont laissé se désagréger leurs biens culturels sans même chercher à intervenir pour les protéger. Aujourd'hui, en Suisse, on peut encore assister à la destruction d'édifices anciens de qualité et d'ensembles urbains de grand intérêt, à la vente à l'étranger d'œuvres d'art des plus célèbres artistes de notre pays, à la ruine de sculptures ornant des bâtiments publics sans que la population ne se révolte et sans qu'interviennent les autorités. La population est sensible à la vente de terrains aux étrangers, elle l'est aux questions écologiques, elle l'est relativement peu à la conservation des biens culturels, notamment de ceux qu'elle n'a pas encore été habituée à identifier comme tels.

L'inventaire systématique des biens culturels serait une méthode efficace pour garantir leur conservation ou tout au moins, leur assurer un minimum de soins. Dans le domaine de l'inventaire des biens immobiliers, la Suisse dispose avec les volumes de la série «les monuments d'art et d'histoire» et de «L'inventaire suisse d'architecture 1850–1920» d'un instrument de travail de haute qualité, mais qui est loin d'être achevé. Elle n'a malheureusement rien de semblable pour recenser les biens mobiliers appartenant aux collections publiques et privées et même les inventaires manuscrits des musées laissent à désirer.

Une législation fédérale plus complète permettrait d'empêcher l'exode des plus précieux témoins de notre patrimoine culturel hors de nos frontières. Elle pourrait inciter les citoyens à un mécénat actif en faveur des collections publiques et de la conservation des monuments. Elle pourrait enfin empêcher certaines destructions ou transformations inadéquates.

La conservation des biens culturels – et plus particulièrement des biens mobiliers – nécessite des mesures élémentaires pour les protéger des méfaits de la poussière, de la lumière, de la température et de l'humidité, de l'incendie, du vol et du vandalisme, pour les garantir contre les chocs pendant les transports et les manipulations, comme aussi contre la destruction lors de conflits armés. Ces méthodes de protection sont connues, mais elles pourraient être perfectionnées et leur application étendue à l'ensemble des collections publiques et privées du pays.

Le programme de recherche aurait pu être entièrement consacré à ces tâches: sensibiliser la population à la conservation du patrimoine culturel; développer les méthodes d'inventaire des biens culturels et assurer leur efficacité; améliorer la législation sur la protection des biens culturels; perfectionner les mesures techniques de protection des biens culturels.

Le groupe d'experts est conscient de l'importance de ces questions et considère que les autorités doivent leur accorder une plus grande attention. Sans négliger ces aspects prophylactiques de la conservation et tout en donnant à certains d'entre eux une place dans le programme de recherche, il a porté son choix sur d'autres priorités.

C'est aux méthodes «opérationnelles» de conservation qu'est consacrée la part la plus considérable du programme de recherche.

Celui-ci se divise en quatre points principaux:

1. Amélioration des *méthodes de conservation* existantes et développement de méthodes nouvelles en vue de leur application aux conditions particulières des biens culturels en Suisse. Ces méthodes comprennent aussi bien les analyses chimiques et physiques des matériaux anorganiques et la détermination des matériaux organiques dont les biens culturels sont constitués que les investigations par des méthodes physiques, chimiques, botaniques ou géologiques permettant leur datation. Elles étudient les produits à employer dans une restauration et leur vieillissement, déterminent le traitement et définissent les conditions de conservation ultérieure.
2. Contribution à la *formation d'un personnel* qualifié pour la conservation. Pour les secteurs où il n'y a pas encore de personnel spécialisé, des boursiers seront envoyés à l'étranger pour qu'ils y acquièrent la formation nécessaire. Dans les autres secteurs, des stages de perfectionnement à l'étranger permettront aux spécialistes dont on dispose déjà en Suisse, d'élargir leur expérience et de compléter leur formation. Des séminaires seront organisés avec des spécialistes suisses et étrangers pour présenter de nouvelles méthodes ou les résultats obtenus par les recherches menées dans le cadre du programme. Enfin, des spécialistes suisses pourront recevoir des subsides pour participer à des rencontres internationales.
   Ce programme de formation s'étendra non seulement au personnel de niveau universitaire, mais tout autant aux techniciens, praticiens et artisans œuvrant à la restauration des biens culturels, qu'ils relèvent d'institutions publiques ou d'ateliers privés.
3. *Coordination et renforcement des infrastructures* afin de garantir un équipement en personnel et en matériel adapté à l'importance, l'urgence et la complexité des problèmes. La priorité sera accordée au développement des instituts spécialisés capables de fournir aux responsables de la conservation les informations techniques nécessaires à la réalisation de leur mission. En renforçant l'infrastructure des instituts existants, éventuellement en créant de nouveaux instituts, on dotera enfin les archéologues et les conservateurs d'un réseau de services complet et efficace qui manque aujourd'hui. Les experts estimèrent qu'il ne fallait pas envisager la création d'une sorte de «centre national de conservation», mais au contraire, des unités de recherches décentralisées, proches des problèmes spécifiques, dont la coordination devra être assurée.
4. Une place importante sera accordée à *l'information*. Il est évident que la mise au point des méthodes les plus raffinées ne sert à rien si elles ne sont pas transmises aux praticiens de la conservation. Or, il existe aujourd'hui une série de difficultés dans la communication des informations, à tous les niveaux. Elles sont dues au cloisonnement des carrières universitaires (rares sont les archéologues ou les historiens de l'art formés également à la chimie, à la physique, à la botanique ou à la géologie et vice-versa); en outre, restaurateurs et autres praticiens ne sont pas toujours à même de comprendre le langage d'un chimiste ou de lire aisément des articles de périodiques savants en langues étrangères. Un effort particulier devra donc être fourni pour améliorer cette situation. De même, les spécialistes de la conservation et de l'étude technique des biens culturels, s'ils ont en général perdu l'habitude de garder secrètes leurs méthodes, publient rarement les résultats de leurs travaux ou seulement dans des revues d'accès très restreint. Il importe de réunir l'information sur les méthodes de conservation et de la rendre accessible à l'ensemble des professionnels. Sous une forme simplifiée, cette information devrait être transmise à un large public.